

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 1^{er} juin 2024

Le samedi 1^{er} juin deux mil vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents : Axel CABLÉ.

OBJET : Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et avoir délibéré à 11 voix pour et 1 contre (Bernard MAGNOULOUX), le conseil municipal valide la décision budgétaire modificative suivante:

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) -Opération	Montant	Article (Chap.) -Opération	Montant
2188 (021) Autres immobilisations corporelles	-33 053,01 €	001 (001) Excédent d'investissement reporté	-33 053,01€
Total Dépenses	-33 053,01 €	Total Recettes	-33 053,01 €

Certifié exécutoire par Alain MESBAH-SAVEL, le Maire,

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 1^{er} juin 2024 et de la publication le 1^{er} juin 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL



